



# Union Artistique et Intellectuelle des Cheminots Français

Siège national

## **Le plan comptable associatif :**

Depuis le 1er janvier 2000 un Nouveau Plan Comptable (NPC) s'applique aux associations et fondations.

La France dispose d'un plan comptable général (PCG) applicable à toute personne physique ou morale soumise à l'obligation d'établir des comptes annuels. La dernière mise à jour du PCG datait de 1982. Elle avait été rendue nécessaire par une directive communautaire dont l'objectif était d'harmoniser les règles comptables au sein des pays membres des Communautés européennes. Le PCG a été à nouveau modifié de manière substantielle le 22 juin 1999. C'est le Conseil national de la vie associative (CNVA), créé en 1983, qui a élaboré, en partant du PCG, le plan comptable des associations et fondations, connu également sous le nom de «Plan comptable CNVA».

Paradoxalement, ce texte, qui servait de référence pour les obligations comptables des associations depuis de nombreuses années, n'avait jamais reçu de force réglementaire. **Le nouveau plan comptable des associations et fondations a reçu force obligatoire par arrêté ministériel publié le 8 avril 1999. Il existe donc tout à fait officiellement.**

### Un plan comptable pour qui ?

Appliquer le plan comptable "association" implique pour l'association d'établir des comptes annuels, un compte de résultat, un bilan et une annexe qui sont le fruit d'une comptabilité en partie double, dite "comptabilité d'engagement". Toutefois, cette obligation ne pèse que sur certaines associations.

Sont concernées :

- ◆ les associations ayant une activité économique (prestation de service, vente) et dépassant deux des trois seuils suivants : 50 salariés, 3,1 millions d'euros de chiffre d'affaires et 1,55 millions d'euros de total de bilan ;
- ◆ les fondations ;
- ◆ les associations qui émettent des titres associatifs,
- ◆ les associations qui perçoivent annuellement une subvention supérieure à un 73.300 euros
- ◆ les associations financées sur plus de 50 % de leur budget.

En outre, certaines associations doivent élaborer des comptes annuels sur le fondement de textes particuliers.

Citons, à titre d'exemple :

- ◆ les associations reconnues d'utilité publique,
- ◆ les associations gérant des établissements du secteur sanitaire et social,
- ◆ les associations ayant une activité lucrative soumises aux impôts commerciaux (TVA, impôt sur les sociétés et taxe professionnelle).

Les associations en dehors des hypothèses mentionnées précédemment, peuvent donc théoriquement ne tenir qu'une comptabilité de caisse dite «recettes-dépenses».

*N.B : une documentation comptable respectant le plan comptable "association" est demandée pour toute demande de subvention.*

Bien entendu, toute association peut faire application volontairement du plan comptable.

Elle trouvera intérêt à le faire si elle souhaite se doter d'un outil de gestion plus performant.

Elle sera également incitée à le faire pour faciliter sa relation avec des partenaires financiers potentiels privés ou publics (banques, collectivités locales, mécènes ou sponsors, etc.).

Le Nouveau Plan Comptable (NPC) comporte six chapitres. Chacun d'entre eux adapte ou complète le contenu du PCG pour tenir compte des spécificités associatives.

Trois chapitres énumèrent les numéros de comptes spécifiques aux associations, aux fonds associatifs et précisent les modèles à retenir pour la présentation du bilan et du compte de résultat. Les autres points portent sur les principes de comptabilisation, les contributions bénévoles et l'évaluation du patrimoine de l'association qui appellent quelques précisions.

### **Les règles de comptabilisation spécifiques**

Le plan comptable associatif fixe des règles de comptabilisation spécifiques pour les subventions de fonctionnement, les ressources affectées provenant de la générosité du public, les ressources en nature, les legs et donations, les subventions d'investissement, les apports avec ou sans droit de reprise, l'amortissement des biens apportés avec droit de reprise, le commodat (mise à disposition gratuite).

La principale innovation réside dans la création d'un compte 19 intitulé «Fonds dédiés».

Il concerne la comptabilisation des subventions de fonctionnement.

Le compte «Fonds dédiés» figure au passif du bilan.

Il est destiné à recueillir le montant d'une subvention que l'association n'a pas utilisée à la clôture de son exercice alors qu'elle s'était engagée à le faire envers son financeur.

### **Un compte de charges en contrepartie**

Le compte «Fonds dédiés» a pour contrepartie un compte de charges «Engagement à réaliser sur ressources affectées» dans le compte de résultat.

Une subvention de fonctionnement accordée pour plusieurs exercices est répartie en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention de subvention ou, à défaut, au prorata.

La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en «Produits constatés d'avance».

Les associations qui bénéficient d'une mise à disposition gratuite de biens immobiliers (commodat) - à charge pour elles d'en assurer l'entretien - ont l'obligation d'inscrire les biens concernés au

compte d'actifs «Immobilisations grevées de droit» et, en contrepartie, au compte «Droits des propriétaires».

### **Certification des comptes**

Outre le fait d'établir des comptes annuels, certaines associations sont tenues de les faire certifier. Il s'agit notamment :

- ◆ des associations ayant la qualité de commerçant.  
Le fait de mettre en œuvre une activité fiscalisée ne suffit pas à conférer la qualité de commerçant à l'association.  
Ne sont concernées que les entités qui ont une activité commerciale habituelle revêtant un caractère spéculatif répété au point de primer l'objet statutaire ;
- ◆ des associations percevant annuellement une subvention de l'Etat et des collectivités territoriales de plus de 150.000 euros au total.  
Dans ces deux cas, la certification doit émaner d'un commissaire aux comptes choisi sur la liste établie dans le ressort de chaque cour d'appel ;
- ◆ des associations financées par des collectivités territoriales sur plus de 50 % de leur budget ou pour plus de 76.300 euros.  
La certification, dans ce cas, émane du représentant légal de l'association (en général, son président).

### **Les contributions volontaires : information ou comptabilisation ?**

Elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles.

Lorsque ces contributions sont significatives, elles font l'objet d'une information appropriée sur leur nature et leur montant dans l'annexe. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que des méthodes d'enregistrement fiables. Les contributions volontaires ne sont pas totalisées avec les charges (classe 6) et les produits (classe 7), mais dans des comptes spécifiques de classe 8. Elles sont également reportées dans un encadré spécifique au bas du compte de résultat. Elles montrent l'augmentation en produits et en charges de l'activité de l'association.

### **L'évaluation du patrimoine**

Les biens reçus à titre gratuit sont comptabilisés pour leur valeur vénale à la date de leur entrée dans le patrimoine de l'association. La valeur vénale correspond au prix que l'association aurait acquitté dans les conditions normales du marché pour obtenir le bien. La valeur d'inventaire de ce bien est sa valeur actuelle, c'est-à-dire celle qui ressort des conditions du marché et de son utilité pour l'association.

### **Les comptes du nouveau plan comptable des associations**

Le Nouveau Plan Comptable (NPC) a reçu force obligatoire par arrêté ministériel publié le 8 avril 1999, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations. Il s'applique depuis le 01/01/2000.

## **CLASSE I COMPTES DE CAPITAUX**

(fonds propres, emprunts et dettes assimilées)

- 10 FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES
- 11 ELEMENTS EN INSTANCE D'AFFECTION
- 12 RESULTAT DE L'EXERCICE
- 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTES A DES BIENS NON RENOUELABLES
- 14 PROVISIONS REGLEMENTEES
- 15 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES
- 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES
- 17 DETTES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS
- 18 COMPTES DE LIAISON DES ETABLISSEMENTS
- 19 FONDS DEDIES

### **◆ 10. FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES**

**pour les fondations : " fonds propres et réserves "**

#### **102. Fonds associatifs sans droit de reprise**

- 1021. Valeur du patrimoine intégré
- 1022. Fonds statutaires (à éclater en fonction des statuts)
- 1024. Apports sans droit de reprise
- 1025. Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés
- 1026. Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables

#### **103. Fonds associatifs avec droit de reprise**

- 1034. Apports avec droit de reprise
- 1035. Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés assortis d'une obligation ou d'une condition.
- 1036. Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables

#### **105. Ecart de réévaluation**

- 1051. Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise
- 1052. Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise

#### **106. Réserves**

- 1062. Réserves indisponibles
- 1063. Réserves statutaires ou contractuelles
- 1064. Réserves réglementées
- 1068. Autres réserves (dont réserves pour projet associatif)

### **◆ 11 ELEMENTS EN INSTANCE D'AFFECTION**

#### **110. Report à nouveau**

#### **115. Résultats sous contrôle de tiers financeurs**

### **◆ 12 RESULTAT NET DE L'EXERCICE (EXCEDENT OU DEFICIT)**

#### **120. Résultat de l'exercice (excédent)**

#### **129. Résultat de l'exercice (déficit)**

### **◆ 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUELABLES**

#### **131. Subventions d'investissement (renouvelables)**

- 1311 Etat
- 1312 Régions
- 1313 Départements
- 1314 Communes

1315 Collectivités publiques  
1316 Entreprises publiques  
1317 Entreprises et organismes privés  
1318 Autres

**138. Autres subventions d'investissement**

**139. Subventions d'investissements inscrites au compte de résultat  
(à détailler éventuellement à l'identique du compte 131)**

◆ **14 PROVISIONS REGLEMENTEES**

**142. Provisions réglementées relatives aux immobilisations**

1424. Provisions pour investissement (participation des salariés)

**143. Provisions réglementées relatives aux stocks**

1431 Hausse des prix

1432 Fluctuation des cours

## **CLASSE II COMPTES D'IMMOBILISATIONS**

- 20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
- 21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
- 22. IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION
- 23. IMMOBILISATIONS EN COURS
- 26. PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS
- 27. IMMOBILISATIONS FINANCIERES
- 28. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS
- 29. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS

### **◆ 20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

- 201. Frais d'établissement
- 203. Frais de recherche et développement
- 205. Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires
- 206. Droit au bail
- 208. Autres immobilisations incorporelles

### **◆ 21. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

- 211. Terrains
- 212. Agencements et aménagements de terrains
- 213. Constructions
- 214. Constructions sur sol d'autrui
- 215. Installations techniques, matériel et outillage industriels
- 218. Autres immobilisations corporelles

### **◆ 22. IMMOBILISATIONS MISES EN CONCESSION**

- 228. Immobilisations grevées de droits
- 229. Droits des propriétaires

### **◆ 23. IMMOBILISATIONS EN COURS**

- 231. Immobilisations corporelles en cours
- 232. Immobilisations incorporelles en cours
- 237. Avances et acomptes versés sur immobilisations incorporelles
- 238. Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles

### **◆ 26. PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS**

- 261. Titres de participation
- 266. Autres formes de participation
- 267. Créances rattachées à des participations
- 268. Créances rattachées à des sociétés en participation

**269 .Versements restant à effectuer sur titres de participation non libérés**

**◆ 27. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

**271. Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille ( droit de propriété )**

**272. Titres immobilisés (droit de créance)**

**273. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille**

**274. Prêts**

**275. Dépôts et cautionnements versés**

**276. Autres créances immobilisées**

**279. Versements restant à effectuer sur titres immobilisés non libérés**

**◆ 28. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS**

**280. Amortissements des immobilisations incorporelles**

2805. Concessions et droits similaires, brevets, licences, logiciels, droits et valeurs similaires

**281. Amortissements des immobilisations corporelles**

2813 Constructions

( même ventilation que celle du compte 213)

2814. Constructions sur sol d'autrui

(même ventilation que celle du compte 214)

2815. Installations techniques, matériel et outillage industriels

(même ventilation que celle du compte 215)

2818. Autres immobilisations corporelles

(même ventilation que celle du compte 218)

**◆ 29. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS**

**290. Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles**

**291. Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles**

2911. Terrains

**293. Provisions pour dépréciation des immobilisations en cours**

**296. Provisions pour dépréciation des participations et créances rattachées à des participations**

**297. Provisions pour dépréciation des autres immobilisations financières**

## **CLASSE III COMPTES DE STOCKS ET EN-COURS**

- 31. MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES
- 32. AUTRES APPROVISIONNEMENTS
- 33. EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS
- 34. EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES
- 35. STOCKS DE PRODUITS
- 37. STOCKS DE MARCHANDISES
- 39. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS

### **◆ 31. MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES**

- 311. Matières
- 317. Fournitures

### **◆ 32. AUTRES APPROVISIONNEMENTS**

- 321. Matières consommables
- 322. Fournitures consommables
- 326. Emballages

### **◆ 33. EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS**

- 331. Produits en cours
- 335. Travaux en cours

### **◆ 34. EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES**

- 341. Produits en cours
- 345. Prestations de services en cours

### **◆ 35. STOCKS DE PRODUITS**

- 351. Produits intermédiaires
- 355. Produits finis
- 358. Produits résiduels

### **◆ 36. STOCKS PROVENANT DES IMMOBILISATIONS**

### **◆ 37. STOCKS DE MARCHANDISES**

### **◆ 39. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS**

- 391. Provisions pour dépréciation des matières premières et fournitures
- 392. Provisions pour dépréciation des autres approvisionnements
- 393. Provisions pour dépréciation des en-cours de production de services
- 394. Provisions dépréciation des en-cours de production de services
- 395. Provisions pour dépréciation des stocks de produits
- 397. Provisions pour dépréciation des stocks de marchandises

## **CLASSE IV COMPTES DE TIERS**

- 40. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES
- 41. USAGERS ET COMPTES RATTACHES
- 42. PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES
- 43. SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX
- 44. ETAT ET AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES
- 45. CONFEDERATION, FEDERATION, UNION, ASSOCIATIONS AFFILIEES
- 46. DEBITEURS DIVERS ET CREDITEURS DIVERS
- 47. COMPTES D'ATTENTES
- 48. COMPTES DE REGULARISATION
- 49. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS

### **◆ 40. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES**

#### **401. Fournisseurs**

- 4011. Fournisseurs- achats de biens ou de prestations de services
- 4017. Fournisseurs Retenues de garantie

#### **403. Fournisseurs - effets à payer**

#### **404. Fournisseurs d'immobilisations**

#### **405. Fournisseurs d'immobilisations effets à payer**

#### **408. Fournisseurs factures non parvenues**

#### **409. Fournisseurs débiteurs**

### **◆ 41. USAGERS ET COMPTES RATTACHES**

#### **411. Usagers**

#### **413. Usagers effets à recevoir**

#### **416. Créances douteuses ou litigieuses**

#### **418. Usagers produits non encore facturés**

- 4181. Usagers, Factures à établir
- 4181. Usagers, Intérêts courus

#### **419. Usagers créditeurs**

- 4191. Usagers, Avances et acomptes reçus sur commandes
- 4196. Usagers, Dettes pour emballages et matériels consignés
- 4197. Usagers, Autres avoirs
- 4198. Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir

### **◆ 42. PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES**

#### **421. Personnel, Rémunérations dues**

#### **422. Comités d'entreprise, d'établissement,..**

#### **424. Participation des salariés**

#### **425. Personnel, Avances et acomptes**

#### **426. Personnel, dépôts**

#### **427. Personnel, oppositions**

#### **428. Personnel, Charges à payer et produits à recevoir**

### **◆ 43. SECURITE SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX**

**431. Sécurité sociale**

**437 Autres organismes sociaux**

**438. Organismes sociaux, Charges à payer et produits à recevoir**

◆ **44. ETAT ET AUTRES COLLECTIVITES PUBLIQUES**

**441. Etat, subventions à recevoir**

**442. Etat, Impôts et taxes recouvrables sur des tiers**

**443. Opérations particulières avec l'Etat, les collectivités publiques, les organismes internationaux**

**444. Etat, Impôts sur les bénéficiaires**

4445. Etat, Impôt sur les sociétés (organismes sans but lucratif)

**445. Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires**

4452. TVA due intracommunautaire

4455. Taxes sur le chiffre d'affaires à décaisser

4456. Taxes sur le chiffre d'affaires déductibles

44562. TVA sur immobilisations

44566. TVA sur autres biens et services

44567. Crédit de TVA à reporter

4457. Taxes sur le chiffre d'affaires collectées par l'association

4458. Taxes sur le chiffre d'affaires à régulariser ou en attente

44586. Taxes sur le chiffre d'affaires sur factures non parvenues

44587. Taxes sur le chiffre d'affaires sur facture à établir

**447. Autres impôts, taxes et versements assimilés**

4471. Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations ( administration des impôts )

44711. Taxe sur les salaires

44713. Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

44714. Cotisation pour défaut d'investissement obligatoire dans la construction

44718. Autres impôts, taxes et versements assimilés

4473. Impôts, taxes et versements sur rémunérations ( autres organismes )

44733. Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

44734. Participation des employeurs à l'effort de construction ( versements à fonds perdus)

4475. Autres impôts, taxes et versements assimilés ( administration des impôts)

4477. Autres impôts, taxes et versements assimilés ( autres organismes)

**448. Etat, Charges à payer et produits à recevoir**

4482. Charges fiscales sur congés à payer

4486. Autres charges à payer

4487. Produits à recevoir

◆ **45. CONFEDERATION, FEDERATION, UNION, ASSOCIATIONS AFFILIEES**

**451. Confédération, fédération, union, associations affiliées- Compte courant**

**455. Sociétaires Comptes courants**

◆ **46. DEBITEURS DIVERS ET CREDITEURS DIVERS**

**462. Créances sur cessions d'immobilisations**

**464. Dettes sur acquisitions de valeurs mobilières de placement**

**465. Créances sur cessions de valeurs mobilières de placement**

**467. Autres comptes débiteurs ou créditeurs**

**468. Divers Charges à payer et produits à recevoir**

4686.Charges à payer

4687 Produits à recevoir

◆ **47. COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE**

**471. Recettes à classer**

**472. Dépenses à classer et à régulariser**

**475. Legs et donations en cours de réalisation**

**476. Différences de conversion actif**

**477. Différences de conversion passif**

◆ **48. COMPTES DE REGULARISATION**

**481. Charges à répartir sur plusieurs exercices**

**486. Charges constatées d'avance**

**487. Produits constatés d'avance**

**488. Comptes de répartition périodique des charges et des produits**

◆ **49. Provisions pour dépréciation des comptes de tiers**

**491. Provisions pour dépréciation des comptes d'usagers (et organismes de prise en charge)**

**496. Provisions pour dépréciations des comptes de débiteurs divers**

## **CLASSE V COMPTES FINANCIERS**

- 50. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT
- 51. BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES
- 53. CAISSE
- 54. REGIES D'AVANCES ET ACCREDITIFS
- 58. VIREMENTS INTERNES
- 59. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS

### **◆ 50. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT**

- 503. Actions
- 506. Obligations
- 507. Bons du trésor et bons de caisse à court terme
- 508. Autres valeurs mobilières de placement et autres créances assimilées
- 509. Versements restant à effectuer sur valeurs mobilières de placement non libérées

### **◆ 51. BANQUES, ETABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILES**

- 511. Valeurs à l'encaissement
- 512. Banques
  - 5121. Comptes en monnaie nationale
  - 5124. Comptes en devises
- 514. Chèques postaux
- 515. Caisses du Trésor et des établissements publics
- 516. Sociétés de bourse
- 517. Autres organismes financiers
  - 5171. Caisse d'épargne
- 518. Intérêts courus
  - 5186. Intérêts courus à payer
  - 5187. Intérêts courus à recevoir
- 519. Concours bancaires courants
  - 5198. Intérêts courus sur concours bancaires courants

### **◆ 52 INSTRUMENTS DE TRESORERIE**

#### **◆ 53. CAISSE**

- 531. Caisse du siège
  - 5311. Caisse en monnaie nationale
  - 5314. Caisse en devises
- 532. Caisse des lieux d'activités

#### **◆ 54. REGIES D'AVANCES ET ACCREDITIFS**

- 541. Régies d'avances
- 542. Accréditifs

#### **◆ 58. VIREMENTS INTERNES**

- 581. Virements de fonds

#### **◆ 59. PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS**

- 590. Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement

## **CLASSE VI COMPTES DE CHARGES**

- 60. ACHATS ( SAUF 603 )
- 603. VARIATION DES STOCKS ( APPROVISIONNEMENTS ET MARCHANDISES )
- 61/62. AUTRES CHARGES EXTERNES
- 61. SERVICES EXTERIEURS
- 62. AUTRES SERVICES EXTERIEURS
- 63. IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES
- 64. CHARGES DE PERSONNEL
- 65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
- 66. CHARGES FINANCIERES
- 67. CHARGES EXCEPTIONNELLES
- 68. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS
- 69. IMPOTS SUR LES BENEFICES

### **◆ 60. ACHATS ( SAUF 603 )**

- 601. Achats stockés, Matières premières et fournitures**
- 602. Achats stockés, Autres approvisionnements**
  - 6021. Matières consommables
  - 6022. Fournitures consommables
  - 60221. Combustibles
  - 60222. Produits d'entretien
  - 60223. Fournitures d'atelier
  - 60224. Fournitures de magasin
  - 60225. Fournitures de bureau
- 603 Variation des stocks ( approvisionnements et marchandises)**
- 604. Achats d'études et prestations de services**
- 605. Achats de matériels, équipements et travaux**
- 606. Achats non stockés de matières et fournitures**
  - 6061. Fournitures non stockables ( eau, énergie..)
  - 6063. Fournitures d'entretien et de petit équipement
  - 6064. Fournitures administratives
  - 6065. Emballages
  - 6068. Autres matières et fournitures
- 607. Achats de marchandises**
- 608. Frais accessoires d'achats**
- 609. Rabais, remises et ristournes obtenus sur achats**

### **◆ 61/62. AUTRES CHARGES EXTERNES**

### **◆ 61. SERVICES EXTERIEURS**

- 611. Sous traitance générale**
- 612. Redevances de crédit-bail**
  - 6122. Crédit-bail mobilier
  - 6125. Crédit-bail immobilier
- 613. Locations**
  - 6132. Locations immobilières

6135. Locations mobilières

6136. Malis sur emballages

**614. Charges locatives et de copropriété**

**615. Entretien et réparations**

6152. sur biens immobiliers

6155. sur biens mobiliers

6156. Maintenance

**616. Primes d'assurance**

6161. Multirisques

6162. Assurance obligatoire dommage construction

6163. Assurance-transport

6164. Risques d'exploitation

6165. Insolvabilité usagers

6168. autres assurances

**617. Etudes et recherches**

**618. Divers**

6181. Documentation générale

6183. Documentation technique

6185. Frais de colloques, séminaires, conférences

**619. Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs**

◆ **62. AUTRES SERVICES EXTERIEURS**

**621. Personnel extérieur à l'association**

6211. Personnel intérimaire

6214. Personnel détaché ou prêté à l'association

**622. Rémunérations d'intermédiaires et honoraires**

6221. Commissions et courtages sur achats

6222. Commissions et courtages sur ventes

6226. Honoraires

6227. Frais d'actes et de contentieux

6228. Divers

**623. Publicité, publications, relations publiques**

6231. Annonces et insertions

6232. Echantillons

6233. Foires et expositions

6234. Cadeaux

6236. Catalogues et imprimés

6237. Publications

6238. Divers ( pourboires, dons courants..)

**624 Transports de biens et transports collectifs du personnel**

**625 Déplacements, missions et réceptions**

6251. Voyages et déplacements

6255. Frais de déménagements

6256. Missions

6257. Réceptions

**626 Frais postaux et frais de télécommunications**

6261. Liaisons informatiques ou spécialisées

6263. Affranchissements

6265. Téléphone

**627 Services bancaires et assimilés**

**628 Divers**

6281. Cotisations ( liées à l'activité économique)

6284. Frais de recrutement du personnel

## **629 Rabais, remises et ristournes obtenus sur autres services extérieurs**

### **◆ 63. IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES**

#### **631 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations ( administration des impôts)**

6311. Taxe sur les salaires

6312. Taxe d'apprentissage

6313. Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

6314. Cotisation pour défaut d'investissement obligatoire dans la construction

6318. Autres

#### **633 Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations ( autres organismes)**

6331. Versement de transport

6332. Allocation de logement

6333. Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

6334. Participation des employeurs à l'effort de construction ( versement à fonds perdus)

6335. Versements libératoires ouvrant droit à l'exonération de la taxe d'apprentissage

6338. Autres

#### **635 Autres impôts, taxes et versements assimilés ( administration des impôts)**

6351. Impôts directs ( sauf impôts sur les bénéfiques)

63511. Taxe professionnelle

63512. Taxes foncières

63513. Autres impôts locaux

63518. Autres impôts directs

6352. Taxes sur le chiffre d'affaires non récupérables

6353. Impôts indirects

6354. Droits d'enregistrement et de timbre

63541. Droits de mutation

6358. Autres droits

#### **637 .Autres impôts, taxes et versements assimilés ( autres organismes)**

### **◆ 64. CHARGES DE PERSONNEL**

#### **641. Rémunérations du personnel**

6411. Salaires, appointements

6412. Congés payés

6413. Primes et gratifications

6414. Indemnités et avantages divers

6415. Supplément familial

#### **645. Charges de sécurité sociale et de prévoyance**

6451. Cotisations à l'URSSAF

6452. Cotisations aux mutuelles

6453. Cotisations aux caisses de retraites et de prévoyance

6454. Cotisations aux ASSÉDIC

6458. Cotisations aux autres organismes sociaux

#### **647. Autres charges sociales**

6471. Prestations directes

6472. Versements aux comités d'entreprise et d'établissement

6473. Versements aux comités d'hygiène et de sécurité

6474. Versements aux autres uvres sociales

6475. Médecine de travail, pharmacie

## **648. Autres charges de personnel**

### **◆ 65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE**

#### **651. Redevances pour concessions , brevets, licences, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires**

6511. Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels

6516. Droits d'auteur et de reproduction

6518. Autres droits et valeurs similaires

#### **654. Pertes sur créances irrécouvrables**

6541. Créances de l'exercice

6544. Créances des exercices antérieurs

#### **655. Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun**

#### **657. Subventions versées par l'organisme**

6571. Bourses accordées aux usagers

#### **658. Charges diverses de gestion courante**

6586. Cotisations ( liées à la vie statutaire)

### **◆ 66. CHARGES FINANCIERES**

#### **661. Charges d'intérêts**

6611. Intérêts des emprunts et dettes

6616. Intérêts bancaires

6618. Intérêts des autres dettes

#### **664. Pertes sur créances liées à des participations**

#### **665. Escomptes accordés**

#### **666. Pertes de change**

#### **667. Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement**

#### **668. Autres charges financières**

### **◆ 67. CHARGES EXCEPTIONNELLES**

#### **671. Charges exceptionnelles sur opérations de gestion**

6711. Pénalités sur marchés ( et débits payés sur achats et ventes)

6712. Pénalités, amendes fiscales ou pénales

6713. Dons, libéralités

6714. Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice

6715. Subventions accordées

6717. Rappels d'impôts ( autres qu'impôts sur les bénéfices)

6718. Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion

#### **672. Charges sur exercices antérieurs ( à reclasser)**

#### **675. Valeurs comptables des éléments d'actifs cédés**

6751. Immobilisations incorporelles

6752. Immobilisations corporelles

6756. Immobilisations financières

6758. Autres éléments d'actif

#### **678. Autres charges exceptionnelles**

6781. Malis provenant de clauses d'indexation

6788. Charges exceptionnelles diverses

### **◆ 68. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS , PROVISIONS ET ENGAGEMENTS**

#### **681. Dotations aux amortissements et aux provisions charges d'exploitation**

- 6811. Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
- 68111. Immobilisations incorporelles
- 68112. Immobilisations corporelles
- 6812. Dotations aux amortissements des charges d'exploitation à répartir
- 6815. Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation
- 6816. Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles
- 68161. Immobilisations incorporelles
- 68162. Immobilisations corporelles
- 6817. Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants
- 68173. Stocks et en-cours
- 68174. Créances

**686. Dotations aux amortissements et aux provisions charges financières**

- 6865. Dotations aux provisions pour risques et charges financiers
- 6866. Dotations aux provisions pour dépréciation des éléments financiers
- 68662. Immobilisations financières
- 68665. Valeurs mobilières de placement
- 6868. Autres dotations

**687. Dotations aux amortissements et aux provisions charges exceptionnelles**

- 6871. Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations
- 6872. Dotations aux provisions réglementées (immobilisations)
- 6873. Dotations aux provisions réglementées (stocks)
- 6874. Dotations aux autres provisions réglementées
- 6875. Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles
- 6876. Dotations aux provisions pour dépréciations exceptionnelles

**689. Engagements à réaliser sur ressources affectées**

- 6894. Engagements à réaliser sur subventions attribuées
- 6895. Engagements à réaliser sur dons manuels affectés
- 6897. Engagements à réaliser sur legs et donations affectés

◆ **69. IMPOTS SUR LES SOCIETES**

**691. Participation des salariés aux résultats**

- 695. Impôts sur les bénéfices
- 6951. Impôts dus en France
- 69511. Impôts sur les sociétés des personnes non lucratives
- 69512. Impôts sur les sociétés de droit commun
- 6952. Contribution additionnelle à l'impôt sur les bénéfices

## **CLASSE VII COMPTES DE PRODUITS**

- 70. VENTES DE PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES
- 71. PRODUCTION STOCKEE ( OU DESTOCKAGE)
- 72. PRODUCTION IMMOBILISEE
- 74. SUBVENTIONS D'EXPLOITATION
- 75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE
- 76. PRODUITS FINANCIERS
- 77. PRODUITS EXCEPTIONNELS
- 78. REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS
- 79. TRANSFERTS DE CHARGES

### **◆ 70 VENTES DE PRODUITS FINIS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES**

**701 Ventes de produits finis**

**706 Prestations de services**

**707 Ventes de marchandises**

**708 Produits des activités annexes**

7081 Produits des prestations fournies au personnel

7083 Locations diverses

7084 Mise à disposition de personnel facturée

7088 Autres produits d'activités annexes

**709 Rabais, remises et ristournes accordés par l'association**

### **◆ 71 PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)**

**713 Variation des stocks (en-cours de production, produits)**

7133 Variation des en-cours de production de biens

7134 Variation des en-cours de production de services

7135 Variation des stocks de produits

### **◆ 72 PRODUCTION IMMOBILISEE**

### **◆ 74 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**

### **◆ 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE**

**751 Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires**

**754 Collectes**

**756 Cotisations**

**757 Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat**

7571 Quote-part de subventions d'investissement (renouvelables) virée au compte de résultat

7573 Quote-part des apports virée au compte de résultat

758 Produits divers de gestion courante

7585 à 7588 Contributions volontaires

### **◆ 76 PRODUITS FINANCIERS**

**761 Produits des participations**

**762 Produits des autres immobilisations financières**

7621 Revenus des titres immobilisés

- 7624 Revenus des prêts
- 764 Revenus des valeurs mobilières de placement**
- 765 Escomptes obtenus**
- 766 Gains de change**
- 767 Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement**
- 768 Autres produits financiers**
  - 7681 Intérêts des comptes financiers débiteurs

◆ **77 PRODUITS EXCEPTIONNELS**

- 771 Produits exceptionnels sur opérations de gestion**
  - 7713 Libéralités perçues
  - 7714 Rentrées sur créances amorties
  - 7715 Subvention d'équilibre
  - 7717 Dégrèvements d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfiques)
  - 7718 Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion
- 772 Produits sur exercices antérieurs (à reclasser)**
- 775 Produits des cessions d'éléments d'actif**
  - 7751 Immobilisations incorporelles
  - 7752 Immobilisations corporelles
  - 7756 Immobilisations financières
- 777 Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice**
- 778 Autres produits exceptionnels**

◆ **78 REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS**

- 781 Reprises sur amortissements et provisions (à inscrire dans les produits d'exploitation)**
  - 7811 Reprises sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles
  - 7815 Reprises sur provisions pour risques et charges d'exploitation
  - 7816 Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles
  - 7817 Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants (autres que les valeurs mobilières de placement)
- 786 Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits financiers)**
  - 7866 Reprises sur provisions pour dépréciation des éléments financiers
  - 78662 Immobilisations financières
  - 78665 Valeurs mobilières de placement
- 787 Reprises sur provisions (à inscrire dans les produits exceptionnels)**
  - 7876 Reprise sur provisions pour dépréciations exceptionnelles
- 789 Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs**

◆ **79 TRANSFERTS DE CHARGES**

- 791 Transferts de charges d'exploitation**
- 796 Transferts de charges financières**
- 797 Transferts de charges exceptionnelles**

## **CLASSE VIII COMPTES DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

### 86. EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

860. Secours en nature

-alimentaires

-vestimentaires

861. Mise à disposition gratuite de biens

-locaux

-matériels

862. Prestations

864. Personnel bénévole

### 87. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

870 . Bénévolat

871. Prestations en nature

872. Dons en nature